



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-
les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2025, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

n° : 2026-02

Règlement – Programme de revitalisation secteur urbain - 2025

Louis-Vincent Legault donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé le renouvellement d'un règlement concernant un programme de revitalisation. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets veut promouvoir la rénovation et la construction d'immeubles résidentiels sur son territoire dans les secteurs visés.

Les secteurs visés par le programme de revitalisation sont ceux identifiés à l'annexe 1, secteurs à l'intérieur desquels la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt (20) ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâties.

Admissibilité

Un immeuble résidentiel pour un montant excédent 80 000 \$ ou rénover un immeuble résidentiel, pour un montant excédent 10 000 \$ dans les 12 mois suivants l'émission du permis de construction ou de rénovation.

Le certificat d'évaluation émis par la firme d'évaluateur servira pour le calcul du crédit de taxe, après conciliation, par la Municipalité, des informations inscrites sur le permis demandé.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 8 décembre 2025.

 **Martine Lafond**
Signé le 2025-12-06 10:43:13 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site Internet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2025.

 **Martine Lafond**
Signé le 2025-12-06 10:43:15 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière